

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Décision du 2 juillet 2024 fixant la liste des véhicules à motorisation Diesel compatibles avec le gazole paraffinique de synthèse et du gazole obtenu par hydrotraitement dénommés gazole XTL

NOR : ECOR2411955S

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'industrie et de l'énergie,

Vu les articles L. 641-4 et L. 641-5 du code de l'énergie ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 *ter* du code des douanes ;

Vu l'arrêté du 28 février 2017 modifié relatif aux caractéristiques du gazole paraffinique de synthèse et du gazole obtenu par hydrotraitement dénommés gazole XTL,

Décide :

Art. 1^{er}. – Les véhicules à motorisation Diesel compatibles avec le gazole paraffinique de synthèse et le gazole obtenu par hydrotraitement dénommés gazole XTL dont les caractéristiques sont définies par l'arrêté du 28 février 2017 cité ci-dessus, sont listés en annexes I, II et III.

Art. 2. – La présente décision sera consultable sur le point de distribution du gazole XTL afin que le consommateur puisse vérifier la compatibilité de son véhicule.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 2 juillet 2024.

Pour le ministre et par délégation :
L'adjoint au directeur de l'énergie,
J. SEVESTRE-GIRAUD

ANNEXES

ANNEXE I

VÉHICULES LÉGERS ET CAMIONNETTES MIS À LA CIRCULATION EN FRANCE COMPATIBLES AVEC LE GAZOLE XTL

Tout véhicule (véhicule léger ou camionnette), non répertorié ci-dessous, mais identifié par un marquage spécifique « XTL », sur le réservoir carburant ou sur la trappe à carburant, est un véhicule compatible avec l'utilisation du gazole XTL. Il est conseillé de consulter le manuel d'utilisation et de se conformer aux recommandations.

BMW : tous les véhicules Diesel commercialisés à partir de 2000 sont compatibles.

Ford : les véhicules FORD à motorisation Diesel compatibles sont :

- Transit 2.0L EcoBlue ;
- Transit Custom 2.0L EcoBlue ;
- Tourneo Custom 2.0L EcoBlue ;
- Ranger 2.0L EcoBlue/ 3.0L EcoBlue ;
- Transit / Tourneo Connect 1.5L EcoBlue ;
- Nouveau Transit Connect 2.0L EcoBlue ;
- Nouveau Tourneo Connect 2.0L EcoBlue ;
- Transit Courier 1.5L Duratorq ;
- Nouveau Transit Courier 1.5L EcoBlue.

ISUZU : aucun véhicule n'est compatible avec le gazole XTL.

Mercedes-Benz - Véhicules Particuliers et Véhicules Utilitaires : seuls les véhicules portant le marquage spécifique « XTL » sur le réservoir sont compatibles. Dans tous les cas, consulter la notice d'utilisation.

MINI : tous les véhicules Diesel commercialisés à partir de 2001 sont compatibles.

Renault Group : tous les véhicules Diesel des marques de Renault Group (Renault et Dacia) répondant aux normes émissions Euro 6 sont compatibles avec le gazole XTL.

Véhicules utilitaires homologués selon les normes véhicules légers :

Gamme	Euro 3	Euro 4	Euro 5	Euro 6
Mascott	Non Compatible	Non Compatible		
Master	Non Compatible	Non Compatible	Non Compatible	Compatible
Trafic	Non Compatible	Non Compatible	Non Compatible	Compatible

Stellantis :

Les véhicules Diesel des marques Peugeot, Citroën, DS et Opel/Vauxhall équipés d'un sticker sur la trappe à carburant et d'une information écrite dans le manuel de bord d'utilisation du véhicule sont compatibles avec le gazole XTL.

Pour toutes les autres marques du Groupe Stellantis (Fiat, Alfa Romeo, Abarth, Lancia, Chrysler et Jeep), les véhicules Euro 6 produits après le 1^{er} septembre 2014 équipés d'un moteur Diesel 1.3 L, 1.6 L, 2.0 L, 2.2 L sont compatibles avec le gazole XTL.

Toyota Motor Corporation : seuls les modèles Toyota équipés du marquage spécifique « XTL » mentionnés ci-dessous sont compatibles avec le gazole XTL :

- Toyota Hilux (2,4 L et 2,8 L) et Toyota Landcruiser produits pour l'Europe de l'Ouest après fin janvier 2023 étiquetés avec l'étiquette XTL sur la trappe à carburant et mentionnant XTL dans le manuel d'utilisation ;
- tous les véhicules Diesel Toyota ProAce équipés de l'étiquette XTL sur la trappe à carburant et mentionnant XTL dans le manuel du propriétaire.

Tous les autres modèles des marques Toyota et Lexus ne sont pas compatibles.

Volkswagen groupe : Pour les véhicules des marques VW, SEAT, CUPRA, AUDI, SKODA et VW Véhicules Utilitaires : seuls les véhicules disposant du marquage spécifique « XTL » sur la trappe à carburant sont compatibles.

Volvo Car : aucun véhicule n'est compatible avec le gazole XTL.

ANNEXE II

VÉHICULES LOURDS ET DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES MIS À LA CIRCULATION EN FRANCE COMPATIBLES AVEC LE GAZOLE XTL

DAF : Liste des modèles compatibles avec le gazole XTL :

Série	Type de moteur	Classe d'émissions Euro	Année de mise en circulation	Cylindrée (cm3)
XF95	XE	Euro III (et normes antérieures)	1987	11630
CF65	CE	Euro III (et normes antérieures)	1991	5883
CF75	PE	Euro III (et normes antérieures)	1991	9186
LF	CE	Euro III (et normes antérieures)	1991	5883
CF65	BE	Euro III (et normes antérieures)	1991	3922
LF	BE	Euro III (et normes antérieures)	1991	3922
CF85	XE	Euro III (et normes antérieures)	1992	11630
CF65	FR	Euro IV / V	2006	4462
CF65	GR	Euro IV / V	2006	6692
CF75	PR	Euro IV / V	2006	9186
CF85	MX	Euro IV / V	2006	12902
LF	FR	Euro IV / V	2006	4462
LF	GR	Euro IV / V	2006	6692

Série	Type de moteur	Classe d'émissions Euro	Année de mise en circulation	Cylindrée (cm3)
XF105	MX	Euro IV / V	2006	12902
CF	PX-7	Euro VI	2012	6700
LF	PX-4	Euro VI	2012	3800
LF	PX-5	Euro VI	2012	4500
LF	PX-7	Euro VI	2012	6700
CF MY2017	MX-11	Euro VI	2017	10837
CF MY2017	MX-13	Euro VI	2017	12902
XF MY2017	MX-11	Euro VI	2017	10837
XF MY2017	MX-13	Euro VI	2017	12902
XF NGD	MX-11	Euro VI	2021	10837
XF NGD	MX-13	Euro VI	2021	12902
XG	MX-11	Euro VI	2021	10837
XG	MX-13	Euro VI	2021	12902
XG+	MX-11	Euro VI	2021	10837
XG+	MX-13	Euro VI	2021	12902
XD	MX-11	Euro VI	2022	10837
XDC	MX-11	Euro VI	2023	10837
XFC	MX-11	Euro VI	2023	10837
XFC	MX-13	Euro VI	2023	12902

EVOBUS :

Moteurs EvoBus/Daimler Buses (marques Mercedes-Benz et Setra) Catégorie M3 compatibles avec le gazole XTL :

Moteur	Norme
OM 934	Euro VI E
OM 936/936 h	Euro VI E
OM 470 FE0/FE1	Euro VI E
OM 471 FE0/FE1	Euro VI E

Moteurs EvoBus/Daimler Buses (marques Mercedes-Benz) Catégorie M2 et M3 compatibles avec le gazole XTL :

Moteur	Norme
OM 654	Euro VI E

IVECO :

CAMIONS IVECO : La compatibilité des camions IVECO avec le gazole XTL est attesté par la présence d'une étiquette indiquant la compatibilité avec le gazole XTL sur leurs réservoirs.

Listes des véhicules compatibles uniquement en cas de présence de l'étiquette « XTL » sur le réservoir :

Modèles	Motorisation	Date 1 ^{re} immatriculation	Classe environnementale (champ V9 de la carte grise)
EUROCARGO	TECTOR 5 (4,5 L) et TECTOR 7 (6,7 L)	A partir du 1 ^{er} janvier 2022	595/2009*2020/1181 EURO6
S-WAY X-WAY T-WAY	CURSOR 9 (8.7 L)	A partir du 1 ^{er} janvier 2022	595/2009*2020/1181EURO6
S-WAY X-WAY	CURSOR 11 (11,1L)	A partir du 01/09/2019	595/2009*2018/932EURO6
S-WAY X-WAY T-WAY	Cursor 13 (12,9 L)	A partir du 01/09/2019	595/2009*2018/932EURO6

VEHICULES UTILITAIRES IVECO :

A partir de 2024, la compatibilité des IVECO Daily avec le gazole XTL est attestée par la présence d'une étiquette au niveau des réservoirs ou de la trappe à carburant.

Pour les Daily plus anciens, ne disposant pas d'étiquette au niveau des réservoirs ou de la trappe à carburant, la compatibilité est fonction de leur motorisation et de leur classe environnementale.

Listes des véhicules compatibles :

Véhicules Utilitaire IVECO compatibles avec le gazole XTL				
Modèles	Motorisation	Date 1 ^{re} immatriculation	Classe environnementale (champ V9 de la carte grise)	Option nécessaire
DAILY	F1A (2.3 L) Light Duty	A partir du 1 ^{er} janvier 2022	715/2007*2018/1832EURO6	-
DAILY	F1A (2.3 L) Heavy Duty	A partir du 1 ^{er} janvier 2022	595/2009*2020/1181EURO6	-
DAILY	F1C (3.0 L) Heavy Duty	A partir du 1 ^{er} janvier 2022	595/2009*2020/1181EURO6	Option 72391 « Caractéristiques spéciales carburant » obligatoire

MAN :

Type de véhicule	Appellation MAN	Type Moteur	Norme	Compatible XTL
Camion	TGL	D0834	Euro 6C/D/E	OUI
	TGL	D0836	Euro 6C/D/E	OUI
	TGM	D0836	Euro 6C/D/E	OUI
	TGS	D1556 / D2066	Euro 6C/D/E	OUI
	TGS	D2676	Euro 6C/D/E	OUI
	TGX	D2676	Euro 6C/D/E	OUI
	TGX	D3876	Euro 6C/D/E	OUI
	TGL	D0834	Euro 6A	NON
	TGL	D0836	Euro 6A	NON
	TGM	D0836	Euro 6A	NON
	TGS	D1556	Euro 6A	NON
	TGS	D2676	Euro 6A	NON
	TGX	D2676	Euro 6A	NON
	TGX	D3876	Euro 6A	NON
CARS et BUS	R60 - R61 - R62	D0836	Euro 6A/B/C	NON
	R60 - R61 - R62	D0836	Euro 6D/E	OUI
	R60 - R61 - R62	D1556	Euro 6E	OUI
	R07-R10-P21-P10	D0836	Euro 6A/B/C	NON

Type de véhicule	Appellation MAN	Type Moteur	Norme	Compatible XTL
	R07-R10-P21-P10	D0836	Euro 6D/E	OUI
	R07-R10-P21-P10	D1556	Euro 6E	OUI
	R08-R09-P20-P22	D2676	Euro 6A/B	NON
	R08-R09-P20-P22		Euro 6C/D/E	OUI
	P06	D2676	Euro 6A/B	NON
	P06		Euro 6C/D/E	OUI
	10C-12C-18-19C	D0836	Euro 6D/E	OUI
	10C-12C-18-19C	D1556	Euro 6E	OUI
	32C-33C-42C-43C	D0836	Euro 6D/E	OUI
	32C-33C-42C-43C	D1556	Euro 6D/E	OUI
Utilitaire	TGE	Toutes motorisations à partir de production semaine 25/2021		OUI

Mercedes-Benz Trucks :

Marque	Modèle	Date de production	Type moteur	Cylindrée (cm³)
Mercedes-Benz	Actros / Arocs	20/02/2015	OM936	7698
Mercedes-Benz	Actros / Arocs	20/02/2015	OM470	10677
Mercedes-Benz	Actros / Arocs	20/02/2015	OM471	12809
Mercedes-Benz	Actros / Arocs	01/04/2018	OM473	15569
Mercedes-Benz	Antos	20/02/2015	OM936	7698
Mercedes-Benz	Antos	20/02/2015	OM470	10677
Mercedes-Benz	Antos	20/02/2015	OM471	12809
Mercedes-Benz	Atego	10/03/2015	OM934	5132
Mercedes-Benz	Atego	10/03/2015	OM936	7698
Mercedes-Benz	Econic	20/07/2015	OM936	7698
Mercedes-Benz	Unimog	03/08/2015	OM934	5132
Mercedes-Benz	Unimog	03/08/2015	OM936	7698

Renault Trucks : les véhicules qui peuvent fonctionner au gazole XTL :

Gamme	Euro III	Euro IV	Euro V	Euro VI
Mascott	Non compatible	Non compatible		
Master	Non compatible	Non compatible	Non compatible	Compatible
Midlum / D	Compatible	Compatible	Compatible	Compatible
Premium / Lander / D Wide / C cab 2.3	Compatible	Compatible	Compatible	DTI 8 : Compatible DTI 11 : Euro VI step C et + / fabrications post juillet 2016
Magnum	Compatible	Compatible	Compatible	
T-C-K	Compatible	Compatible	Compatible	Euro VI step C et + / fabrications post juillet 2016

SCANIA :

Scania approuve l'utilisation du gazole XTL dans ses moteurs Diesel Euro 3, Euro 4, Euro 5 et Euro 6 pour camions et bus. A l'exception du DC07 101.

Les n° de châssis à partir desquels ce carburant peut être utilisé sont les suivants :

Site de production	Type de moteur	Numéro de série de châssis, Camion	Numéro de série de châssis, Bus
Angers	DC9, DC12, DC12	9172513	
	DC16	9172445	
Södertälje	DC9, DC12, DC13	2082023	1883515
	DC16	2081940	
Zwolle	DC9, DC12, DC13	5307129	
	DC16	5306396	

Volvo Trucks : Compatibilité des véhicules avec le gazole XTL :

Gamme	Euro III	Euro IV	Euro V	Euro VI
FL6/FL	Non compatible	Compatible	Compatible	Compatible
FE		Compatible	Compatible	Compatible
FM-FH-FMX-FH16	Compatible	Compatible	Compatible	A partir de Step C (fabrications post juillet 2016)

ANNEXE III

AUTRES ENGINs À MOTEURS DIESEL COMPATIBLES AVEC LE GAZOLE XTL

Seuls les autres engins à moteur Diesel, identifiés par un marquage spécifique « XTL », au niveau du réservoir à carburant, sont des engins compatibles avec l'utilisation du gazole XTL (selon la norme européenne EN15940).